COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 5 avril 2018

n°16

page 1/2

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS.(32): JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHLIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, T. BAUDIN, K. WEINLAND, P. BARAUDON, G. MICHAUD, F. MERY, Y. GANIVELLE, C. PAILLER, E. FARHAT, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, L.

POUVOIRS (4):

H. PREHER mandant a pour mandataire JP. ABELIN Y. ERGÜL mandant a pour mandataire M. LAVRARD M. MONTASSIER mandante a pour mandataire L. RABUSSIER M. METAIS mandante a pour mandataire F. MERY

EXCUSE (3): A. LAURENDEAU, L. BRARD, E. AUDEBERT

Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN FAUX

RAPPORTEUR: Monsieur Mohamed BEN EMBAREK

OBJET : Jeunesse - Attribution de bourses « mobilité internationale »

La commune de Châtellerault soutient les jeunes à travers différents dispositifs pour la réalisation de leurs projets. Elle souhaite également faciliter leurs démarches de mobilité internationale, notamment pour les jeunes issus de familles modestes, qui veulent continuer leurs études, accéder à un stage ou à une expérience professionnelle, dans le cadre d'un parcours d'insertion à l'étranger.

A ce titre une demande a été déposée par :

- EBAD-SICHANI Mylène étudiante à la faculté de lettres et de langues de Poitiers. Elle est partie au Pérou, pour effectuer son second semestre, en qualité d'étudiante à l'université de Lima. Son séjour est de 4 mois à partir de mars 2018. Elle sollicite une aide de la ville pour le transport dans le cadre de ce projet.
- MENGONI Elena étudiante au Lycée Marcelin Berthelot option cirque. Elle a effectué un stage de 15 jours en février 2018, à l'école de cirque de Montréal dans le domaine du Trapèze Ballant. Elle sollicite une aide de la ville pour le transport.

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) indiquant que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

VU les articles L.1115-1 et suivants du C.G.C.T. concernant l'action extérieure des collectivités locales,

VU la modification du règlement du dispositif « mobilité internationale jeunesse » adopté

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 5 avril 2018

n°16

page 2/2

par délibération n° 28 du conseil municipal du 23 juin 2016,

VU l'avis favorable de la commission d'attribution réunie le 1er février 2018,

CONSIDERANT l'intérêt local du dispositif "programme formation mobilité internationale jeunesse" de la commune de Châtellerault,

CONSIDERANT qu'il est opportun de soutenir les jeunes dans leur parcours vers l'emploi, leurs projets de formation et notamment leurs projets de mobilité internationale,

CONSIDERANT que les jeunes filles remplissent les critères d'attribution,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

- d'attribuer, dans le cadre des bourses « mobilité internationale jeunesse » 350 € à
 EBAD-SICHANI Mylène
- d'attribuer, dans le cadre des bourses « mobilité internationale jeunesse » 350 € à
 MENGONI Elena

Le montant de la dépense sera imputé sur la ligne budgétaire 048.1/6714/4400

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 9 AVR 2018

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER